

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

--oOo--

Séance du 7 février 2005

N° 23-2005

SERVICES D'ASSURANCE "RISQUES STATUTAIRES" MARCHÉ NEGOCIE - SIGNATURE AUTORISATION

MM.

I-EXPOSE

En vue de s'assurer contre les différents risques pouvant découler de ses multiples activités, la collectivité a engagé, en juin 2004, une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour l'attribution des marchés de services d'assurances.

La procédure d'appel d'offres était décomposée en 6 lots mais seulement 3 ont été attribués à l'issue de cette 1ère procédure.

Les 3 lots infructueux ont été relancés en octobre 2004 selon la procédure des marchés négociés.

Deux des 3 lots ont débouché rapidement à l'issue de la phase de négociation. Le conseil a donc, lors de sa séance du 15 décembre 2004, autorisé la signature des marchés correspondants.

Le dernier lot, relatif aux "Risques statutaires" a quant à lui posé de réelles difficultés et la phase de négociation a dû être prolongée.

A l'issue de ces négociations, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à AXA (Christian FREMY) pour les "Risques statutaires".

Il convient aujourd'hui d'autoriser la signature du marché.

II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 1er septembre 2004, du 28 septembre 2004, du 15 décembre 2004 et du 30 décembre 2004.

Suivant l'avis favorable de l'intercommissions

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

D'autoriser le maire à signer le marché de services d'assurances pour les "Risques statutaires" avec AXA (Christian FREMY) sur la base d'un taux de prime fixé à 0,47 % des traitements bruts.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Pour le Maire et par délégation
L'Attachée Principale

D. OLIER

Reçu sous-préfecture le 10/02/05
affichage le 21/02/05